



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 2

Réunion plénière du lundi 16 septembre 2019.

Lieu : Bois Guillaume

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : Mmes Yvette BOTTE, Marie-Rose CASTEL, MM. Thierry BLONDEL, Dany COLE, Pierre LECORNU, Gérard LELIEVRE, Jean- Pierre LEVEE, André MAROLLE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET, Jean-Marc VAUTIER.

Membre excusé : MM. Gérard DEMARRE, Gérard DUVAL.

Excusé : Jean-Pierre GALLIOT responsable de pôle.

Assiste à la réunion : Michel BELLET, secrétaire général du DFSM.

§§§§

RECOURS

La présente décision de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors est susceptible de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, **dans le délai de 7 jours**, à compter du lendemain de sa première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Championnat Vétérans : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, doivent être inscrit sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétérans.

Critérium Vétérans : à compter de la saison 2019/2020, les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétérans, et procéder à 5 remplacements. Cette mesure ne



s'applique pas pour la coupe Vétérans André STRAPPE où 14 joueurs au maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match.

§§§§

CIVILITE

Le président et les membres de la commission adressent leurs sincères condoléances à Mme Marie-Rose CASTEL, membre notre commission, qui vient de perdre son époux M. Charly CASTEL, ainsi qu'à sa famille et au club du HAVRE S'PORT dont il était dirigeant,

§§§§

A 18 h 30, le Président de la commission ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de la commission, espère que chacune et chacun ont passé d'excellentes vacances pour reprendre en forme cette nouvelle saison. Concernant les PV, la forme et le fond devront être respectés comme la saison précédente. Les trois Antennes devront faire leur réunion la même semaine afin que le PV regroupe les attendus de chaque Antenne, sur un modèle unique qui sera envoyé à chaque membre par le président de la commission.

§§§§

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

La Commission procède à l'adoption des procès-verbaux :

- de la réunion restreinte n°1 du 6 août 2019 mis en ligne le 12 août 2019
- de la réunion restreinte n°1bis du 19 août 2019 mis en ligne le 22 août 2019.

En l'absence d'observation, la Commission adopte les procès-verbaux.

§§§§

CALENDRIER DES REUNIONS de septembre à décembre 2019

LIEU	JOURNEE	DATES de REUNION	PARUTION SUR LE SITE
ROUEN	Plénière	Le 16/09/2019	
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	08 et 15 septembre	30/09 et 01/10/2019	Le 8 OCTOBRE 2019
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	22 et 29 septembre	14 et 15/10/2019	Le 22 OCTOBRE 2019
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	06 et 13 octobre	28 et 29/10/2019	Le 6 NOVEMBRE 2019
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	20 et 27 octobre	12/11/2019	Le 20 NOVEMBRE 2019
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	03 et 10 novembre	25 et 26/11/2019	Le 03 DECEMBRE 2019
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	17 et 24 novembre	09 et 10/12/2019	Le 17 DECEMBRE 2019
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	01 et 08 décembre	23 et 24/12/2019	31 DECEMBRE 2019
DIEPPE, ROUEN, LE HAVRE	15 et 22 décembre	09 et 10/01/2020	15 JANVIER 2020
DIEPPE	Plénière	Le 21/01/2020	

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



CALENDRIER DES MATCHS DE COUPE DEPARTEMENTALE

COUPE SENIORS VÉTÉRANS ANDRE STRAPPE

1er TOUR : 29 septembre 2019
2ème TOUR : 27 octobre 2019
3ème TOUR : 17 novembre 2018
1/16ème de FINALE : 22 décembre 2019
1/8ème de FINALE : 16 février 2019
QUART DE FINALE :22 mars 2019
DEMI-FINALE : 26 avril 2019
FINALE :14 juin 2019

COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET

1er TOUR : 29 septembre 2019
2ème TOUR : 27 octobre 2019
3ème TOUR : 17 novembre 2018
1/16ème de FINALE : 22 décembre 2019
1/8ème de FINALE : 16 février 2019
QUART DE FINALE :22 mars 2019
DEMI-FINALE : 26 avril 2019
FINALE :14 juin 2019

COUPE SENIORS APRES MIDI ANDRE CAILLOT (D3, D4)

1er TOUR : 27 octobre 2019
2ème TOUR : 17 novembre 2018
1/16ème de FINALE : 22 décembre 2019
1/8ème de FINALE : 16 février 2019
QUART DE FINALE :22 mars 2019
DEMI-FINALE : 26 avril 2019
FINALE :14 juin 2019

COUPE SENIORS APRES MIDI JEAN MERAULT (D1, D2)

1er TOUR :27 octobre 2019
2ème TOUR : 17 novembre 2018
1/16ème de FINALE : 22 décembre 2019
1/8ème de FINALE : 16 février 2019
QUART DE FINALE :22 mars 2019
DEMI-FINALE : 26 avril 2019
FINALE :14 juin 2019

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



INFORMATIONS

En SENIORS APRES MIDI D2 :

Le SC PETIT COURONNE se désengage du championnat en poule D.

En SENIORS APRES MIDI D3 :

L'USF FECAMP 3 se désengage du championnat en poule C.

L'US PRESQU'ÎLE 1 se désengage du championnat en poule E.

LE HAVRE S'PORT 2, après retrait d'engagement, est de nouveau engagé en championnat poule G.

En SENIORS APRES MIDI D4 :

L'AM S LA BOUILLE MOULINEAUX 2 se désengage du championnat en poule C.

En SENIORS MATIN D2 :

Après accord entre les 2 clubs, le FC VARENNE 2 est en poule D et VALLEE DE SEINE FC 2 est en poule C.

En SENIORS MATIN D3 :

Le ROUEN AC se désengage du championnat en poule D.

LE HAVRE S'PORT 4 se désengage du championnat en poule E

TANCARVILLE AC se désengage du championnat en poule F.

En SENIORS VETERANS :

GRAND QUEVILLY FC 4 se désengage du championnat en D2 Poule A

En CRTITERIUM VETERANS

L'ENTENTE BOLBEC/ GRUCHET se désengage en poule D

RECTIFICATIF

Suite au courrier du FC BIVILLE LA BAIGNARDE contestant être en infraction avec l'article 4.a des règlements des compétitions du DFSM, après enquête auprès des services concernés, il s'avère que ce club est bien en règle et qu'il n'est pas classé en 1^{ère} année d'infraction.

DOSSIER ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE

Le CNOF dit qu'il n'y a pas lieu à demande de conciliation suite à la contestation du club de la décision de la Commission Régionale d'Appel en date du 23 juillet 2019 faisant suite à la Commission d'Appel du DFSM en date du 15 juillet qui a confirmé la décision de la CDCMS en date du 28 juin 2019 de classer l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE à la 8^{ème} place du groupe B de D1 Seniors Après Midi du championnat du DFSM.

§§§§

Plus aucune information n'étant demandée, la séance est levée à 19 h 45.

§§§§

Le Président de la Commission,

Laurent LEFEBVRE

Le Secrétaire de la Commission,

Jean Luc TIRET

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>